



Département du  
**COMMUNE DE MARLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 décembre 2023

**Date de convocation**

\*\*\*

08 DECEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

**Étaient Présents :**

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1<sup>ère</sup> adjointe - Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian, HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Maria CORDONNIER, Thérèse ZAOUÏ, Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

**Date d'affichage**

\*\*\*

08 DECEMBRE 2023

**Nombre de  
Conseillers**

\*\*\*\*\*

En exercice.....33

**Étaient Absents excusés :**

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1<sup>ère</sup> adjointe.  
Thomas JORIEUX, adjoint au Maire, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.  
Jean-Yves NAVA, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Jean-Claude VILLAIN, conseiller municipal délégué.  
Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller municipal.  
Estelle BOUTE, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Hélène MARTIN, conseillère municipale déléguée.  
Valérie CAPELLE, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.

Présents.....27

Votants.....33

N° DEL-23-51

**Objet**

\*\*\*\*\*

**Ouverture des  
crédits  
d'investissement par  
anticipation du vote  
du budget primitif  
2024**

**Secrétaire de séance : Nathalie KOSOLOSKY**

**COMMUNE DE MARLY (59)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 14 décembre 2023**

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que: « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Le budget primitif de l'exercice 2024 sera proposé au vote de l'assemblée délibérante avant le 15 avril. Aussi, afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget, avant le vote du budget primitif 2024.

Le montant maximum des crédits d'investissement autorisés s'élève à 1 290 580,86 € hors AP/CP et se décompose comme suit :

Chapitre	BP2023	DM	AP/CP 2023	CREDITS OUVERTS	OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION DU BP2024
021 - immobilisations corporelles	2 823 187,02 €	- 373 333,00 €		2 601 590,88 €	650 397,72 €
023 - immobilisations incorporelles	7 738 698,31 €	176 206,63 €	5 354 172,40 €	2 560 732,54 €	640 183,14 €
				Total	1 290 580,86 €

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

- de décider de l'ouverture anticipée des crédits d'investissement sur l'exercice budgétaire 2024 selon le tableau ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2023.

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2024, lors de son adoption.

le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur Yves FLOQUET,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**-ADOPTE la proposition.**

S'LO

La secrétaire de séance  
Nathalie KOSOLSKY



A handwritten signature in black ink, appearing to read "N. Kosolksky", written over a horizontal line.

Le Maire  
Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le 21/12/2023.....  
Document exécutoire à compter du 21/12/2023..

